

Collège de Valence sous la direction de Mr l'Abbé Desessartz.

Numéro d'inventaire : 1979.12336

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1820 (vers)

Description : Feuille imprimée comportant un en-tête aux armes de France. Papier taché et troué.

Mesures : hauteur : 251 mm ; largeur : 198 mm

Notes : Document, signé des Membres du bureau d'administration du collège, présentant le règlement du collège de Valence: matières enseignées, discipline, trousseau des élèves, prix de la pension. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Valence

Nom du département : Drôme

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Drôme, Valence

V. 1820



COLLÈGE DE VALENCE,

SOUS LA DIRECTION

de M. l'Abbé Desessart.

CE n'est que pour répondre aux demandes réitérées des parens éloignés que nous livrons au public quelques détails sur le collège de Valence. La confiance et les suffrages qu'un grand nombre de familles respectables accordent depuis plusieurs années à cet établissement, offrent une garantie plus que suffisante de la bonne éducation qu'on y reçoit.

La direction et l'enseignement de ce collège sont confiés à des ecclésiastiques déjà connus par leur mérite, et qui se sont entièrement consacrés à l'éducation de la jeunesse. La religion et les mœurs sont le premier objet de leurs sollicitudes; ils n'oublient rien pour inspirer de bons principes aux enfans, et les ramènent à leur devoir plutôt par sentiment et par religion, que par la crainte passagère des châtimens.

L'instruction que l'on donne embrasse le Latin, les Belles-Lettres, le Grec, la Philosophie, la Physique, les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, la belle Écriture, le Dessin, la Musique et toutes les autres connaissances qui complètent une bonne éducation.

L'enseignement des Mathématiques comprend tout ce qui est exigé pour l'admission à l'École militaire et à l'École polytechnique. Lorsque l'élève qui se destine à l'une ou à l'autre de ces Écoles, a besoin de leçons particulières, elles lui sont données à la demande des parens et à leurs frais.

On emploie tous les moyens d'encouragement pour exciter l'émulation des élèves et leur inspirer l'amour de l'étude. Une société littéraire, sous le nom d'académie, est destinée à former leur goût et développer leurs moyens.

(2)

La nourriture est saine , abondante et distribuée avec beaucoup de soin et de propreté.

Dans tous les exercices les élèves sont sous les yeux de leurs maîtres , qui ne les quittent jamais , et qui sont toujours en proportion du nombre des pensionnaires , afin que la surveillance soit plus exacte.

On envoie tous les deux mois aux familles un bulletin relatif à la conduite , aux progrès et à la santé des élèves.

Les lettres et paquets envoyés ou reçus sont présentés à M. le Principal. Les parens qui jugent à propos de mettre de l'argent à la disposition de leurs enfans , le confient à M. l'Économe , qui en surveille l'usage.

La permission de sortir une fois par mois est la récompense de la bonne conduite , du travail et des progrès ; elle n'est accordée que les jours de congé autres que les dimanches et fêtes. Les élèves ne découchent pas et ne sortent jamais seuls ; on ne les confie qu'à leurs parens ou aux fondés de procuration , qui doivent les ramener au collège à l'heure fixée par les réglemens.

Un médecin distingué donne ses soins aux malades : des gardes vigilantes et sûres les servent assidument dans une infirmerie qu'on vient de construire.

Afin d'éviter aux parens les faux frais que nécessitent dans la plupart des collèges les comptes onéreux des fournitures , la pension est définitivement fixée à 560 francs , y compris la rétribution universitaire , les maîtres d'écriture et de dessin , les soins du médecin , l'abonnement du perruquier , les fournitures de plumes , d'encre , de papier , le blanchissage et le raccommodage du linge.

Le prix de la pension se paie par trimestre et d'avance.

Les parens peuvent laisser leurs enfans au collège pendant les vacances , sans aucune augmentation de la pension.

On n'admet aucun élève au-dessus de 14 ans , à moins qu'il ne présente des témoignages satisfaisans de la part du chef de l'établissement d'où il est sorti.

TROUSSEAU.

Le costume des élèves est un habit bleu-foncé , liseré rouge , boutons en métal doré ; pantalon même couleur , liseré rouge pendant l'hiver , et pantalon blanc pendant l'été ; chapeau monté.